

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

# COMMUNE LE QUARTIER

SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE

EXERCICE 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'[article L.2224-5](#) du code général des collectivités territoriales et à son [annexe V](#).

## 1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

### 1.1 Organisation administrative

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable et n'adhère à aucun EPCI pour cette compétence. Un agent est délégué à mi-temps pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

La totalité du territoire communal est desservie par le réseau d'eau potable communal à l'exclusion de « Chez Jobert » où 2 habitants sont desservis par le réseau de la SEMERAP.

Le schéma de distribution d'eau potable définissant les zones où s'exerce la compétence de la commune tel que prévu à l'article [L2224-7-1](#) du code général des collectivités territoriales a été arrêté par délibération en date du 15/01/1966.

Le nombre total d'habitants desservi par le service est estimé à :

	Année 2018	Année 2022
Population totale (par comptage) (A)	214	217
Population non desservie par le réseau (B)	2	2
Nombre de résidences secondaires (par comptage) (C)	114	67
Nombre d'emplacement gens du voyage (D)	0	0

### 1.2 Condition d'exploitation

Le réseau d'eau potable est géré en régie directe.

Le règlement en vigueur du service d'eau potable a été actualisé par délibération du 26 février 2021.

### 1.3 Ressource

Les points de prélèvement en eau potable utilisés sont au nombre de 4 :

- Le Sout situé sur les parcelles AD 180 et AD 182. La source est captée à 0,5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac de réception des eaux est d'une capacité de 11,2 m<sup>3</sup> fait aussi office de réservoir.

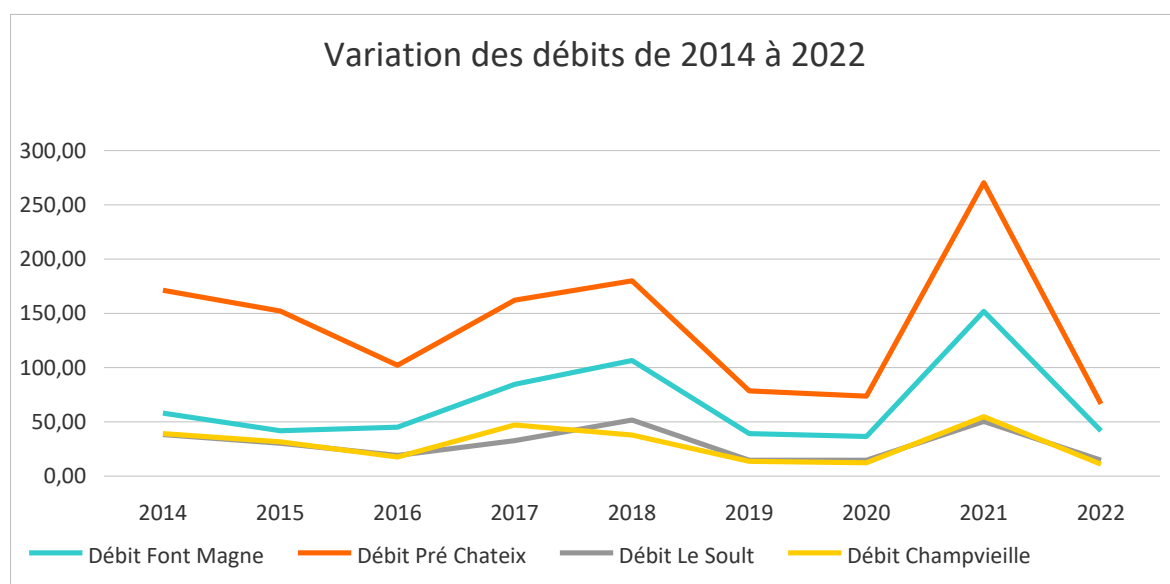
- Le Font Magné sur la parcelle AR 222. 2 sources sont captées à 0.5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille les 2 arrivées d'eau.
- Le Pré Chateix sur la parcelle AS 211. 3 sources sont captées à 2 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille 3 arrivées d'eau la principale étant celle du centre.
- Champvieille sur la parcelle AO 110.2 sources sont captées à 1.5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille les 2 arrivées d'eau, la principale étant celle de droite. Le bac fait aussi office de réservoir et est d'une capacité de 20 m<sup>3</sup>.

Pour 2022 des relevés ont été faits régulièrement donnant les moyennes suivantes :

- Pré Chateix : 66.58 l/mn (270.33 l/mn en 2021) - température moyenne : 10.6°C - (10.2°C en 2021)
- Font Magne : 41.67 l/mn (151.83 l/mn en 2021) - température moyenne : 10.1°C (10°C en 2021)
- Champvieille : 10.92 l/mn (54.75 l/mn en 2021) - température moyenne : 11.1 °C (10.2°C en 2021)
- Le Soult : 14.67 l/mn (50.33 l/mn en 2021) - température moyenne : 10.8 °C (10.4 l/mn en 2021)

On constate une baisse des débits importante sur l'ensemble des captages après une année 2021 en hausse.

Voici sous forme de graphique l'évolution des débits depuis 2014



## 1.4 Structuration du réseau d'eau potable

Les 4 Unités de Distribution (UDI) du réseau communal ont les caractéristiques suivantes :

*NB : Une unité de distribution se définit comme une zone géographique desservie par une eau potable issue d'un unique ouvrage de tête (réservoir ou captage) alimenté par un ou plusieurs points de prélèvement.*

- UDI Le Quartier (Les Roddes) ainsi dénommée par l'ARS 63 est constituée des captages de Pré Chateix et Font Magné, des réservoirs de Barrot et les Roddes et du réseau alimentant la plus grande partie de la commune (202 abonnés dont 176 domestiques parmi lesquels 54 résidents secondaires).
- UDI Semonsut, est constituée du captage de Font Magné de la station de pompage et du réseau alimentant le village de Semonsut (6 abonnés dont 5 domestiques parmi lesquels 3 résidents secondaires).
- UDI Crépaillat est constituée du captage-réservoir du Sout et du réseau alimentant les villages de Crépaillat, les Arnauds, les Rouderons, le Moulin des Rouderons, Chez Bouchard, les Guérinats, les Viviers (36 abonnés dont 25 domestiques parmi lesquels 7 résidents secondaires).
- UDI Champvieille est constituée du captage-réservoir de Champvieille et du réseau alimentant Champvieille, Les Moulards, Villemontange (21 abonnés dont 14 domestiques parmi lesquels 3 résidents secondaires).

Le linéaire réseau est estimé à 32.4 kms en 2022 (pas de modification par rapport à 2021). Il est rappelé qu'aucune conduite n'est en plomb. La densité linéaire d'abonnés est de 8.18 abonnés/km (contre 8.12 en 2021).

## 1.5 Répartition de la production et rendement

	Débit en m <sup>3</sup> /j en 2021	% du débit 2021	Débit en m <sup>3</sup> /j en 2022	% du débit 2022
Font Magné	218.64 m <sup>3</sup> /j	28.80 %	60 m <sup>3</sup> /j	31.13 %
Le Sout	72.48 m <sup>3</sup> /j	9.55 %	21.12 m <sup>3</sup> /j	10.96 %
Pré Chateix	389.28 m <sup>3</sup> /j	51.27 %	95.88 m <sup>3</sup> /j	49.75 %
Champvieille	78.84 m <sup>3</sup> /j	10.38 %	15.72 m <sup>3</sup> /j	8.16 %
<b>Total</b>	<b>759.24 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>100.00 %</b>	<b>182.72 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>100.00 %</b>

## 1.6 Données annuelles

Distribution concernée	Volume produit : relevé compteur des ouvrages 2022	Volume produit : relevé compteur des ouvrages 2021
Font Magne	4 851	4 190
Pré Chateix	16 548	31 650
Champvieille	1 714	1 443
Le Sout	4 059	2 408
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>27 172</b>	<b>39 691</b>

Il est à noter qu'un compteur a été installé entre les Roddes et le Sout sur la conduite de secours. Celui-ci comptabilise la quantité d'eau après le compteur des Roddes et à la sortie du Sout. Cette eau est comptabilisée 2 fois et est de 769 m<sup>3</sup> pour l'année 2022.

D'autre part un système de déclenchement par flotteur permet d'avoir une alimentation automatique dès que le réseau baisse au lieu d'une procédure manuelle lorsque le niveau est déjà bas.

La consommation d'eau a baissé de 31.5 % grâce à la recherche de fuites sur le réseau.

Il est à noter pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 :

- La réparation d'une fuite chez un particulier dans le secteur d'Anglard. L'usager n'a pas sollicité de dégrèvement mais sa consommation est supérieure d'une centaine de mètres cubes.
- 2 fuites chez des particuliers dans le secteur des Poiriers et le secteur de Barrot (dégrèvements sollicités pour 1 107 m<sup>3</sup>)
- Une fuite sur le réseau de Champvieille sur le secteur de Villemontange réparée par les agents en début d'année 2023
- Une fuite réparée également dans le secteur d'Aizier
- Une sortie nocturne des agents pour la recherche d'une fuite sur les Roddes (localisée dans le bourg)
- Sur le secteur du Sout, une fuite a été réparée dans le village des Guérinats

Les données annuelles caractérisant le service d'eau potable sont les suivantes :

	Au 31/3/2022	Au 31/3/2023	Variation
Nombre d'abonnement compteur principal	218	220	+0.8 %
Nombre d'abonnement compteur secondaire	45	45	

	Au 31/3/2022	Au 31/3/2023	Variation
Volume importé (Chez Jobert) - V2	684	1 308	+91.2 %
Volume produit (total captages) - V1	39 691	27 172	-31.54%
Volume mis en distribution - V4	40 375	28 480	-29.46%
Volume consommé en m <sup>3</sup> V7- relevé	14 423	19 423	+34.67%
Volume comptabilisé mais non facturé (dégrèvements pour fuites) - V5	0	1 107	Sans objet
Consommation sans comptage estimée - V8	84	20	-76.20 %
Volume du service pour entretien du réseau - V9	10 911	5 246	-51.9 %
Total volume consommé V6 =V7+V9	25 418	24 689	-2.9 %
Rendement brut du réseau Volume consommé V6 * 100 + importé / volume mis en distribution V1 + V2	63 %	86.7 %	+37.6 %
Indice linéaire de perte en réseau Vol produit V1+ V2- Vol conso V7 / 32,400kms / 365jours	1.3 m3/j/km	0.3 m3/j/km	-80 %
Indice linéaire des volumes non comptés Vol produit + Volume acheté - Volume consommé/linéaire réseau/365 V1+V2-V7/32.4/365	2.2 % m3/j/km	0.8 m3/j/km	-65 %

Le volume importé est la consommation du village de Chez Jobert qui est desservi par Sioule et Morge puis refacturé au tarif communal à la même date que les autres usagers du service. L'augmentation de consommation est de 91.2 %  
La consommation sans comptage est ramenée à l'utilisation des toilettes publiques et au cimetière qui ne peuvent pas être techniquement équipés de compteurs.

Le volume d'entretien du réseau est déterminé par la perte des purges des Raynauds et de Crépaillat qui sont équipées d'un compteur des 6 purges sans compteur et du nettoyage des réservoirs (500 m<sup>3</sup>).

On constate que l'indice linéaire de perte en réseau s'est nettement amélioré.

Nature des consommations :

Nature des consommations (avec importation)	Volume en m <sup>3</sup> en 2021	Volume en m <sup>3</sup> en 2022
Domestiques	9 688	13 803
Industrielles et commerciales	0	0
Agricoles	4 735	5 620

## 2. TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

### 2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs en vigueur ont été adoptés par le conseil municipal via une délibération en date du 18/03/2022.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

### 2.2 Prix du service d'eau potable

Le prix de l'eau facturé aux abonnés comprend 3 parties :

		2021	2022	Variation (%)
Part fixe	abonnement domestique de base	57 €/an	57 €/an	- %
Part variable	pour un volume consommé compris entre 0 et 110m <sup>3</sup>	0.75 €/m <sup>3</sup>	0.95 €/m <sup>3</sup>	+ 26 %
	pour un volume consommé compris entre 111 et X m <sup>3</sup>	0.54 €/m <sup>3</sup>	0.74 €/m <sup>3</sup>	+ 36 %
Redevances et taxes	redevance pollution visée à <a href="#">l'article L213-10-3 du code de l'environnement</a>	0.23 €/m <sup>3</sup>	0.23 €/m <sup>3</sup>	- %

Pour un volume facturé de 120 m<sup>3</sup>, le prix payé par l'abonné se présentera de la manière suivante :

- part fixe :  $1 \times 57 = 57 \text{ €}$
- part variable :  $110 \times 0.95 = 104.50 \text{ €}$
- $10 \times 0.74 = 7.40 \text{ €}$

- redevance pollution	120 x 0.23 = 27.60 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>196.50 €</b>

### **2.3 Autre recette perçue auprès des abonnés**

- La pose ou le remplacement d'un compteur avec robinet purgeur est facturé 170 €.
- La pose ou le remplacement d'un compteur seul est facturé 115 €.
- Le forfait d'intervention en cas de rupture des canalisations d'eau au cours de travaux entrepris sans autorisation préalable est fixé à 200 €.
- Le forfait d'intervention pour les déplacements de compteurs d'eau et pour les petites réparations autres que l'usure normale de l'installation est fixé à 42 €.
- Le forfait d'intervention en cas de non-respect des recommandations de protection des installations d'eau (gels, chocs, compteurs situés dans les locaux où les animaux ont accès ...) est fixé à 170 €.

### **2.4 Recette d'exploitation du service d'eau potable**

Au compte administratif 2022 les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

- Recettes vente d'eau du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31/03/2022
- Réparations et compteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31/12/2022

Nature de la recette d'exploitation	2022	2021	Variation
Total recettes de vente d'eau aux abonnés	23 705 €	22 986 €	+ 3.13%
Total autre recette facturée aux abonnés	460 €	552 €	- 16.67 %
Total recette d'exploitation (sans redevance pollution)	24 165 €	23 538 €	+ 2.8 %



### 3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, station de pompage, réservoir et dispositifs de mesure)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP 240 - Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	95 %	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes de réseau sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 243 - Inventaire mis à jour au moins chaque année des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations purges travaux de renouvellement)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

L'indice d'avance de la protection de la ressource s'établit ainsi :

20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture - Actualité

**60 % Arrêté préfectoral pour Font Magné (attente vente terrain Tailhardat)**

**80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) pour les autres captages soit 77.5% (au lieu de 80.3% en 2021).**

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

		2022 (données intégrées par l'ARS) sauf recouvrement
Qualité sanitaire de l'eau : taux de conformité aux paramètres microbiologiques 92.9 % en 2021	Nombre de prélèvements microbiologiques non conformes/nombre de prélèvements microbiologiques réalisés sur l'eau distribuée sans distinction d'UDI	100 %
Qualité sanitaire de l'eau : taux de conformité aux paramètres physico- chimiques 76.2 % en 2021	Nombre de prélèvements physico-chimiques non conformes/nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés sans distinction d'UDI	68 % En cause la recherche de CVM
Continuité du service : taux d'interruption du service	Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement/nombre d'habitants x 1000	Néant
Satisfaction des usagers : taux de réclamation	Nombre de réclamations arrivées par voie écrite/nombre d'abonnés x 100	0 %
Respect du délai d'attente de branchement	Nombre de délai respecté/nombre de demandes	100 %
Qualité du recouvrement 0.88 % en 2021 sur factures 2020	Taux d'impayé au 31/12/22 (factures de l'exercice 2021)	1.64 %

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1 Montant des investissements engagés en 2022

Localisation des travaux	Objet des travaux (1)	Montant en € HT	Subvention accordée et identification du partenaire financier
Ensemble des réseaux	Frais d'études pour étude patrimoniale	11 148 € Payé en 2022 sur total de 16 728 € (5 580 € à régler en 2023)	<b>Attente de</b> <b>Agence Loire Bretagne</b> <b>6 970 €</b> <b>Conseil Départemental</b> <b>4 182 €</b>
Le Soult	Remise en état du captage	2 151 €	<b>Aucun</b>
Le Soult	Installation pompe doseuse	6 286 €	<b>Agence Loire Bretagne</b> <b>3 143 €</b> <b>Conseil Départemental</b> <b>1 047 €</b>
Champvieille	Installation pompe doseuse	6 286 €	<b>Conseil Départemental</b> <b>2 095 €</b>
Aizier, Farges, Barrot	Travaux neufs	3 428 €	<b>Aucun</b>
<b>TOTAL ENGAGE</b>		<b>34 879 €</b>	6 285 € versé 11 152 € en attente

(1) renouvellement, extension réseau, comptage, télégestion, traitement de l'eau, création point de captage, protection point de captage, augmentation de la capacité de stockage, autre à préciser

**(1)** autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

## 4.2 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2021	2022
Montant des amortissements	7 115 €	8 925 €

## 4.3) Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Conformément au plan d'action les changements de compteur avec clapet anti-retour se sont poursuivis.

L'étude patrimoniale s'est déroulée avec un peu de retard et les résultats définitifs sont attendus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023

Le manque de temps n'a pas permis la mise en place d'un examen plus régulier des relevés des compteurs des ouvrages. L'effort sera à reporter en 2023.

### PLAN D'ACTION

- Les problèmes de CVM sur le secteur des Raynauds a induit une étude patrimoniale de l'ensemble du réseau qui doit conduire la collectivité à orienter ses travaux sur une quinzaine d'années pour être efficace.
- La commune établira une programmation suivant le résultat de la phase 3 du cabinet d'études.
- En attendant, les purges et la surveillance seront maintenues.

## 5.1 Montant des abandons de créance en application de [l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles](#)

	2021	2022
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Montant des abandons de créance rapporté au volume facturé ( <a href="#">Indicateur P109.0</a> )	0 €/m3	0 €/m3

## NOTE DE SYNTHÈSE

### TABLEAU DE BORD DU SERVICE AEP DE LA COMMUNE DE Le Quartier POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Population desservie	<b>335 habitants</b>
Montant de la facture TTC pour 120 m <sup>3</sup> consommé	<b>192.50 € soit 1.64 € le m<sup>3</sup></b>
Taux de conformité bactériologique	<b>100 %</b>
Taux de conformité physico-chimique	<b>68 %</b>
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	<b>95 %</b>
Rendement du réseau AEP	<b>86.7 %</b>
Indice linéaire des volumes non comptés	<b>0.8 m<sup>3</sup>/j/km</b>
Indice linéaire de perte	<b>0.3 %</b>
Taux de renouvellement du réseau AEP	<b>0 %</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	<b>77.5 %</b>
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<b>0 €/m<sup>3</sup></b>
Recette d'exploitation (hors redevance pollution)	<b>23 705 €</b>
Investissement	<b>34 879 €</b>
Encours de la dette	<b>0 €</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	<b>105/120</b>